



Séance plénière du 12 décembre 2016

**« LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES
EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE »**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Gérard MORIN, rapporteur entendu ;

DÉLIBÈRE

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur son rapport relatif à la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2017.

Le CESER salue à nouveau cette année l'effort de la Région qui met en place une carte volontariste. Avec la création de nouvelles formations en apprentissage et 26 ouvertures proposées sous statut scolaire, ce sont quelque 572 places potentiellement supplémentaires à la prochaine rentrée.

Ces ouvertures répondent aux objectifs éducatifs et sociaux du précédent CPRDFP¹ (dans l'attente du CPRDFOP à venir) et aux besoins régionaux identifiés grâce à une large concertation avec les branches professionnelles, les partenaires sociaux, l'État, les établissements et les analyses de l'ORFE tout au long du 1^{er} semestre 2016.

¹ Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, devenu CPRDFOP avec l'Orientation.

Pour parfaire cette offre, la Région et le Rectorat prévoient pour cette année une lettre de cadrage, à l'attention des proviseurs, plus directive. En effet, les propositions parvenues ne sont pas toujours conformes aux réalités sociétales et professionnelles de la région Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, ce projet a été présenté au CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle) et a fait l'objet de discussions en pré-CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale).

Le CESER ne peut que se satisfaire de la transversalité des interlocuteurs sollicités dans le cadre de cette élaboration.

Si les effectifs de l'apprentissage ont connu une baisse en continu, ces derniers remontent depuis le 1^{er} janvier 2016, excepté dans le domaine du BTP.

Est-ce le fruit de la démographie ou d'une attractivité nouvelle du cursus ? Il reste difficile d'en tirer les conclusions. Seule l'inscription dans le temps de la dynamique nous éclairera.

Mais avec un taux de remplissage à 95 % des lycées professionnels et une perspective de 4 000 lycéens supplémentaires à l'horizon 2020, il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles sections, ce qui implique en conséquence que l'État y affecte les moyens utiles (la Région propose la création de 262 places supplémentaires sous statut scolaire).

Avec deux tiers des formations ciblées sur les niveaux 1, 2 et 3, la Région montre sa détermination à élever le niveau de qualification et de formation. Des marges de manœuvre importantes existent encore dans l'enseignement supérieur.

Le CESER souligne l'effort produit pour étayer l'offre de formations de niveaux 4 et 5 et offrir des possibilités à tous les publics.

Le CESER souhaite toutefois soulever quelques points de vigilance

L'articulation du triptyque attractivité des métiers, logement et déplacement doit rester au cœur des réflexions, l'apprentissage étant encore bien souvent contraint par au moins l'une de ces notions.

De même la relation entre entreprise et établissement d'enseignement doit être questionnée en continu afin de trouver les solutions les plus pertinentes et prendre en compte toutes les difficultés, qu'elles émanent de l'entreprise ou de l'apprenant.

Le secteur de la sous-traitance doit faire l'objet d'une attention particulière en région Centre-Val de Loire compte tenu de son poids dans l'activité économique et la nécessité de maintenir des process et technologies innovants pour être compétitif.

Le CESER salue l'ouverture des formations en aéronautique qui répondent à un besoin avéré. Il signale, par ailleurs, que l'UIMM de l'Indre envisage de créer dans ce domaine un plateau technique à Châteauroux. Des possibilités sont à explorer.

La question de l'orientation doit rester au cœur des préoccupations, la formation professionnelle ne devant en aucun cas endosser le rôle de la formation par défaut et répondre à des notions d'excellence et d'appétence.

Il existe, dans tous les cas, une réflexion à parfaire sur les passerelles entre les cursus et modes de formation et ce, pour optimiser les parcours et éviter tout échec.

Le CESER souhaite qu'une attention toute particulière soit portée au contenu des cursus, afin qu'ils répondent pleinement aux attentes des apprenants et des entreprises (notamment sur les questions managériales pour les niveaux menant à de l'encadrement ou à la conduite de projets).

Trop souvent, les sortants de formation se heurtent à des difficultés liées à leur manque de maturité professionnelle.

Cette carte devra être articulée à l'avenir avec le SRDEII (en cours de validation).
Pour mémoire, la future carte 2018 sera calibrée par le CPRDFOP qui devrait être signé en 2017.

Enfin, le CESER reste très interrogatif sur le bac pro par apprentissage en 3 ans.

Pour mémoire, le bac professionnel faisait auparavant suite au BEP. Les apprentis avaient alors déjà été formés pendant 2 ans dans le cadre du BEP avant de signer à nouveau un contrat de 2 ans dans le cadre de leur bac professionnel. La première difficulté réside dans le fait de pouvoir trouver une entreprise prête à s'engager avec un jeune sur un contrat de 3 ans alors qu'il n'a jamais suivi de formation professionnelle auparavant.

Par ailleurs, l'obtention du BEP avant le Bac pro permettait la mise en œuvre de la politique des « petits pas » permettant aux apprentis de renouer avec une formation avant de s'engager dans une dynamique plus longue.

De plus, le bac professionnel apparaît aujourd'hui comme moins professionnalisant et ce, pour conserver un socle important de formation générale dans la perspective de donner la possibilité aux lycéens de poursuivre leurs études. Or le bac pro n'offre pas, malgré tout, une formation généraliste aussi complète que les autres bacs (avec un taux de réussite de 65 % en BTS après une sélection sur dossier).

Le cursus construit tel quel montre donc des limites très importantes et mériterait d'être réétudié.

En conclusion, une étape supplémentaire a été franchie dans la co-construction de la carte en associant le quadripartisme du CREFOP.

Le CESER ne peut que se satisfaire de la méthodologie de concertation adoptée et se félicite du travail opéré par la Région sur cette problématique.

Vote :

Pour : 75

Contre : 8

Abstention(s) : 0

Avis adopté à la majorité.



Xavier BEULIN

